



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 février 2025 à 20 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 13 février 2025, assemblé à ALLASSAC, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Secrétaire de séance : Christophe BOULOUX

Nombre de membres	
En exercice	70
Présents	43
Votants	39

Au registre sont les signatures
Étaient présent·e-s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
4	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
		Bertrand	GOUTTE	
5	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
6	Cublac	Patrick	VIGNOT	
7	Dampniat	Aurélie	GRAISSAGUEL	
8	Donzenac	Daniel	CANOU	
9	Estivaux	André	CROUZEVIALLE	
10	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
11	Larche	Jean	MEYJONADE	
12	Lissac	Didier	DASHIER	
13	Nespouls	Monique	SERRE IGOULZAN	
14	Objat	Michel	DONZEAU	
15	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
16	Sadroc	Gérard	RISACHER	
17	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
18	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
19	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
20	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
21	Saint Robert	Claude	ACHARD	
22	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
23	Saint Viance	Paulo	FERREIRA DE OLIVEIRA	
24	Sainte Féreole	Daniel	SOULARUE	
25	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
26	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
27	Varetz	Sabine	TERNAT	
28	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
29	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR				
1	Saint Sornin Lavolps	Alfred	GEYL	
2	Troche	Guy	LACHAUD	
		Jacques	FEYDEL	

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
		Nelly	PRIOUX	
2	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINE	
3	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
4	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
5	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
6	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
7	Uzerche	Jean-François	BUISSON	
COMMUNES INDIVIDUELLES				
1	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	

Etaient absent·e·s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE				
1	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
2	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
3	Charrier-Ferrière	Christian	BERNET	
4	Estivals	Christophe	JAROSSON	
5	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
6	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
7	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
8	Louignac	Marie-José	POZZA	
9	Malemort	Alain	RIGOUX	
10	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
11	Noailles	Hervé	BRUCY	
12	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
13	St Bonnet la Rivière	Jean Marie	GALAUD	
14	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
15	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
16	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
17	Turenne	Rémy	DANIEL	
18	Vignols	Steven	BESSON	
19	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE				
1	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
2	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	
3	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
4	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
5	Vigeois	André	BESSE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR				
1	Beysac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
COMMUNES INDIVIDUELLES				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Jugeals-Nazareth	Henrique	DA COSTA	
3	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

M. Jean-Louis Lascaux, maire d'Allasac, accueille et remercie les élus présents pour leur disponibilité et le SIAV d'avoir choisi la commune d'Allasac, siège social du syndical pour cette réunion.

Il rappelle qu'Allasac représente plus de 4 100 habitants avec une population qui rajeunit et se développe. La ville se dynamise, le nombre d'enfants dans les écoles augmente, la gare monte en charge progressivement. Les services et les installations de proximité (médical, para-médical, collège), et de nombreuses associations sont présents, la proximité des infrastructures routières étant un atout.

Il conclue en disant qu'Allasac a surtout la Vézère avec le site de Garavet et des projets d'aménagements autour. Il souhaite à tous une bonne réunion.

M. Daniel Freygefond remercie également la commune d'Allasac pour son accueil, et les membres présents. Il donne lecture du ROB Rapport d'Orientation Budgétaire envoyé préalablement aux élus par voie dématérialisée.

lère partie

I - DOB Débat d'Orientation Budgétaire

M. Freygefond lance le débat et présente le document affiché.

Il rappelle le cadre réglementaire, et la GEMAPI qui est l'activité fondamentale du SIAV

- **Les principaux leviers techniques, instances et commissions où le SIAV est présent :**

- **A l'échelon de l'Etat :**

- Comité de suivi de la DREAL
- CREd Comité Ressource en Eau départemental de l'Eau
- ARS agence régionale de santé
- SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)

- **A l'échelon régional :**

- RNA Région Nouvelle Aquitaine
- CENNA Conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine

- **A l'échelon départemental :**

- la CLE du SAGE (Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau), COTECh/COPIl du PDGE, (comité technique/comité de pilotage du plan départemental de la gestion en eau.
- La FDAAPPMA Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- La MEP 19 Maison de l'Eau et de la Pêche
- La Fédération Départemental de Canoé-Kayak

- **A l'échelon territorial du bassin versant :**

- Bassin Vézère amont/Corrèze : l'Entente, créée en 2021 avec 7 EPCI
- Bassin versant de l'Isle : Entente convention du 19/09/2022.
- Bassin de la Dordogne : EPIDOR Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

- **A l'échelon intercommunal et communal :**

- Les instances et commissions de l'Agglo de Brive et de la ville de Brive,
- (Scot (Schéma de cohérence territoriale),
- PCAET, (Plan-Climat Air Energie Territoriale)
- Conseils de développement,
- OME de Brive (Office Municipal de l'Environnement).
- Contrat de Progrès Agglo de Brive

- **Les principaux leviers financiers dont bénéficient le SIAV :**

- **A l'échelon Europe/Etat/régional** : FEADER, Fonds verts, FEDER/FSE, RNA (Région Nouvelle-Aquitaine), Agence de l'Eau Adour Garonne
- **A l'échelon intercommunal et communal** : cotisation et participation autofinancement des projets
- **A l'échelon local** : Fédération de Pêche, Comité de canoé kayak, Fondation Vinci Autoroutes, Associations diverses.

Et poursuit par :

- La présentation du SIAV composé de 4 EPCI et de communes individuelles, ses compétences à la carte (GEMAPI, opérations aménagements, sauvegarde du patrimoine, sentiers et Natura 2000), qui feront l'objet de la production d'un CFU Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

En 2025, un budget unique sera produit avec l'éclatement des compétences en services.

- Les actions du SIAV (l'entretien des berges, les pêches scientifiques, le suivi étiage, la thermie, les animations, les fresques de l'eau, le carrefour des collectivités, la communication).

Il détaille des projets actuel du SIAV :

- La modification des statuts et la réorganisation budgétaire, d'une part pour répondre aux demandes d'intervention du SIAV auprès de collectivités. D'autre part, pour simplifier et réduire la production de budgets en un seul avec répartition par services.
- EDUC EAU sur le bassin versant Vézère amont/Corrèze
- Le projet de restauration de mares à Chartrier-Ferrière
- Le projet de la Maison de l'Eau situé à Garavet auquel la commune d'Allasac va répondre avec précisions sur les contextes du bâtiment. Le SIAV est à la recherche de financement pour concrétiser ce projet qui a été étudié par le cabinet DEJANTE ;
- La restauration du pont du Glacis, il informe qu'une réunion SIAV/communes pour trouver le meilleur financement et la meilleure technicité sera organisée.

Il rappelle que :

- L'entretien des berges est assuré par le tracteur « Gaby » qui a fait l'objet d'une 1^{ère} phase d'entretien (vidange), en régie parfois sous conventions, et par des prestataires externes.
- Le PPGC Vézère amont/Corrèze a été présenté à Uzerche lors du COPIL du 30/01/2025 et a été apprécié pour sa technicité.

Après la présentation générale, C. Valade présente la situation budgétaire et financière 2024 dont :

- Etat de la dette du SIAV notamment avec l'emprunt sur 7 ans pour l'achat du tracteur.
- La composition des charges (5 agents, actions sociales, frais locatifs, parc automobile et informatique, remplacement de tables à Saint Pantaléon de Larche et Estivaux) et des produits dont la cotisations des membres, 0,42€/habitant sans augmentation depuis 2017

Les résultats d'exercice et les commentaires figurent sur le document remis.

Délibération n°2025_01 : Est pris acte de la tenue du DOB Débat d'Orientatoin Budgétaire par délibération.

11ème partie

II - Comité syndical

Désignation du secrétaire de séance : **Christophe BOULOUX**

Informations

- **Projet « Maison de l'Eau »**

M. Freygefond rappelle le site de GARAVET : un bâtiment qui servait d'accueil auparavant, le SIAV utiliserait la partie supérieure car le rez-de-chaussée doit être laissé ouvert en cas d'inondation. Les aménagements seraient un bureau, une salle de réunion et un laboratoire. M. Lascaux a confirmé que la commune va prendre une décision et un courrier sera adressé au SIAV pour définir l'utilisation du bâtiment.

Commentaires :

- M. Bouloux demande l'estimation financière de la Maison de l'eau faite par le cabinet DEJANTE. L'estimation globale avec la démolition, maîtrise d'œuvre comprise est de 473 000€.

- M. Poncharal rebondit sur ce chiffre en renouvelant sa suggestion de se tourner aussi vers des cofinancements privés. Dans la réunion qui s'est déroulée aujourd'hui pour le PLU à Brive pour prévenir les inondations, la constitution de retenues naturelles, qui ne sont pas des bassines, pourrait permettre, comme à Allasac, des dérogations pour l'implantation d'activités en zone dite inondable.

- M. Freygefond souligne pour la maison de l'eau « qu'il fallait régler les questions liées à l'espace et la mise à disposition possible pour le SIAV et que la partie basse doit rester libre, le SIAV pourra y proposer des ateliers pendant la « belle saison », des partenariats avec des entreprises peuvent être envisagés notamment pour découvrir la Vézère. Il ajoute que la Maison de l'Eau a aussi pour vocation d'expliquer le grand cycle de l'eau, le respect de l'environnement, de la biodiversité et les activités du SIAV. »

- **Projet de modification des statuts**

Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois et le SIAV a rencontré les services de la Préfecture. Il s'agit maintenant de décider de la représentativité et du financement. M. Freygefond « remercie la commission pour son travail, et les DGS des EPCI qui ont permis d'apporter des éclairages, notamment de l'agglomération de Brive qui doit proposer un modèle d'organisation. C'est la dernière ligne droite avant le vote de ces nouveaux statuts, il est impératif de les voter en 2025 pour les appliquer en 2026. »

- **Appel à Projets Nature et Transitions** restauration mares commune de charrier-Ferrière

Coraline BREIL présente l'avancée du projet de restauration de mares. « Les financements sont trouvés. Les conventions sont presque toutes signées, il en manque une. Les travaux ne devraient pas tarder à débuter (fin mars) et la réflexion du contenu des panneaux est en cours avec l'entreprise PICBOIS ». M. Freygefond souligne l'intérêt de ce projet.

- **Appel à Projets EDUC 'EAU**

Coraline BREIL présente l'avancée des outils pédagogiques. « La conception des vidéos est quasiment terminée. Le stand en est au ¾ mais avec quelques difficultés avec le sous-traitant pour les finalisations. Le jeu de société est en cours ainsi que les jeux en bois et ces jeux devraient avancer en mars ».

M. Freygefond souligne que ces outils vont permettre de sensibiliser un large public.

M. Freygefond précise que le SIAV pourrait présenter ces outils au Carrefour des Collectivités fin juin 2025.

- **Compétence GEMAPI PPGC Programme Pluriannuel de Gestion Coordonnée**

M. Roux rappelle que « le COPIL a eu lieu à Uzerche le 30 janvier dernier où les enjeux et la hiérarchisation des enjeux ont été rappelés. Le PPGC arrive à sa finalisation par la présentation des actions et la prise en compte de l'intérêt de ce programme par les partenaires et les élus. Les techniciens prévoient une DIG d'ici la fin 2025 pour des travaux dès 2026 ».

Mathias Roux souligne que des réunions entre les Ententes vont avoir lieu notamment avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle pour la présentation d'actions communes.

Mr Poncharal souhaite que d'autres réunions de l'Entente puissent se tenir. Mr Roux explique « que ce serait entre les collectivités et qu'il a été fait le choix de faire une DIG unique et une programmation sur 10 années avec une actualisation à mi-parcours pour prévoir des actions à long terme mais en prenant en compte que l'agence de l'eau ne pourra pas s'engager au-delà du délai de son 12^{ème} programme ».

Mme Valérie Perrier déléguée CABB, commune de Saint Cernin de Larche prend la parole comme professionnelle de l'agence de l'eau Adour Garonne qui travaille sur le bassin de la Dordogne. Elle rappelle que « c'est un établissement public qui a une double tutelle (ministères de l'environnement et du budget) dont le siège est à Toulouse, et les bureaux centralisés à Brive pour la gestion du bassin Dordogne ».

Elle compare cette entité à une mutuelle qui se finance par des redevances, redistribuées sous forme d'aide par le comité de bassin versant (parlement de l'eau constitué de collectivités) permettant de meilleures actions et une meilleure solidarité ».

« Les ressources de l'agence, c'est 332 millions d'€ sur le bassin Dordogne, et c'est 82 millions d'€ redistribués en 2024. Il y a obligation de choisir par priorité car l'agence est sous la tutelle du ministère de l'environnement dont l'objectif est de respecter les milieux dans le respect des usages.

Pendant des années, les agences ont aidé les collectivités à l'échelle de leur territoire (des EPCI faisaient la GEMAPI avant qu'elle n'existe, ces travaux ne prenant pas en compte la notion de bassin versant).

L'exemple de l'Entente est un bon exemple car elle réunit 7 collectivités qui illustre la solidarité amont/aval pour préserver un milieu. Les zones humides sont en amont et les moyens financiers sont en aval.

A partir du début du 11^{ème} programme (2019-2024) ; les administrateurs ont souhaité aider les projets à l'échelle des bassins versants et c'est à ce titre que l'agence ne pouvait plus soutenir financièrement le SIAV d'où la demande de réalisation de cette Entente et du PPGC. L'agence souhaite que la validation du PPGC soit faite cette année pour aider le SIAV dès 2025. De plus, la nature des actions définira les aides, par exemple le changement climatique sera pris en compte (préservation des zones humides, la continuité sédimentaire sur les cours d'eau, le re-méandrage, la protection de point d'abreuvement, etc.). Cependant, l'agence estime que pour l'entretien des berges, les collectivités ont un outil : la taxe GEMAPI donc l'agence ne prendra pas en compte ce type de travaux ».

Le mot d'ordre du 12^{ème} programme est l'adaptation au changement climatique, qui engendre la poursuite et le développement des dossiers de désimperméabilisations, ainsi que les actions fondées sur la nature (SFN) Solution fondée sur la Nature. »

- J-L. Michel acquiesce et poursuit : On a 2 problèmes qui vont arriver : +5% de précipitations en hiver et -10% en été ; il faut savoir que demain, les zones au sud du bassin Adour-Garonne seront plus impactées ; notre territoire est au nord donc nous devons anticiper ».

- Mme Perrier réagit, « le bassin Adour-Garonne est déjà déficitaire (-250 millions m3), les prévisions prévoient -1 milliard de m3 en 2050. Le secteur de la Corrèze est un secteur intermédiaire entre un Sud de la France sec et un Nord humide mais la répartition annuelle de l'eau ne sera plus la même (étiage plus précoce et long ; des mois très pluvieux) donc il est important de ralentir les écoulements.

- M. Poncharal ajoute que ces problématiques ont déjà été lancées par la création de l'Entente. Il rappelle l'engagement de l'agglomération de Brive de réduction de la consommation d'eau (-21% d'ici 2030) et cela suppose des investissements de cette EPCI, notamment avec la construction de réseau séparatif, et de dispositifs de récupérations d'eau interne (eau grise, technologie, etc.), avec la participation de la Ville de Brive.

Il évoque enfin d'autres acteurs possibles pour l'acquisition de terres, comme le CEN avec qui de nombreuses communes ont une convention.

Sur les zones humides, il ajoute que M. Michel a raison d'insister sur l'aspect cyclique (fortes précipitations en hiver et été sec) et qu'il va falloir réguler cela. Il conclue qu'il n'y a pas que le syndicat SIAV qui peut être acteur. Le SIAV a une grande compétence pour l'étude et l'analyse, avec ses cartographies complètes et utiles mais il y a aussi des acteurs privés et notamment les agriculteurs ou agroforestiers.

- M. Freygefond souligne que lors des réunions, on s'aperçoit que la forêt est de plus en plus présente au détriment des zones humides, qu'EDF souligne l'intérêt des zones humides qui ont permis d'avoir de l'eau, et il rappelle une carte du PPGC qui montre les cours d'eau qui seront secs pendant certains moments de l'année et qu'il faut les entretenir pour les moments de forte pluie. On va se retrouver face à des problématiques que l'on voit dans d'autres régions actuellement.

Il y a une prise de conscience des élus à avoir, notamment liée aux coupes rases, aux tempêtes qui emportent le sol où il n'y a plus d'arbres pour retenir les terrains. Le travail du PPGC fait que tous les acteurs présents sont des lanceurs d'alerte d'une époque nouvelle qui est devant nous et qui peut être difficile si nous n'y faisons pas attention.

- J-L. Michel ajoute « que le SIAV est un EPCI qui fonctionne avec des outils, demain, l'outil « la gouvernance » reste à fabriquer : c'est elle qui guidera, et il espère qu'on sera assez nombreux pour en discuter, être solidaires et consciencieux. »

- **Travaux 2025**

Les derniers travaux réalisés en régie sont :

- La Vézère, la Roanne, le golf de Brive, le Rieux Tort.

C'est le début des travaux (gestion de la ripisylve) sur le Maumont actuellement au niveau du moulin du Griffolet, mais les niveaux d'eau élevés ralentissent l'avancée des travaux. Les travaux sur la Vézère sont programmés en « descendant » (niveaux d'eau important).

Des travaux à Saint-Cernin-de-Larche sont prévus pour fin février.

La commune de Larche a déposé une demande de travaux.

L'entretien des murs de berges de la ville de Brive, et le traitement de l'atterrissement du pont de la Bouvie feront l'objet d'une consultation.

Le SIAV va développer :

- Les animations et sensibilisation,
- Lancer un diagnostic des têtes de bassin versant sur son territoire,
- Faire un inventaire des ponts communaux pour anticiper les travaux de gestion de la ripisylve
- Poursuivre l'entretien des haltes nautiques,
- Continuer le suivi étiage et à assister au CRED.

M. Freygefond ouvre une parenthèse sur la méthodologie du SIAV et présente « les fiches navettes ». C'est un document créé à chaque demande d'une collectivité pour poser un constat technique et financier, apprécier les travaux à mettre en œuvre et les préconisations. Cela permet de faire un suivi tout au long de l'année et ce document est transmis au délégué de la commune.

- **Saisine CST/CDG19 : consultation passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire « risque santé » engagée par le CDG 19.**

Chantal Valade présente la prévoyance santé qui va être obligatoire en 2026. Après envoi d'une lettre d'intention au centre de gestion, la saisine du CST du CDG19 suivra avec un montant de participation de 15 à 30€. Les élus sont invités à proposer un montant de participation, sans engagement à ce stade. M. Freygefond demande si certains ont un avis, Mme PRIOUX se questionne « sur un projet de loi pour une attribution calculée en % ». Effectivement, il y a une proposition de loi début février concernant la Prévoyance, portant sur la transposition de l'accord du 11/07/2023, non actée proposant 50% de participation sur la cotisation prévoyance de l'agent

III - Délibérations

- **2025 02 AD GENERALE Approbation comité syndical du 3 décembre 2024**

Le procès-verbal du 3 décembre 2024 a été envoyé par voie dématérialisée, le président demande aux membres de le valider.

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

- **2025 03 GEMAPI Missions conseil, sensibilisation, communication, études, suivis réalisés en régie**

Dans le cadre du XIIème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Président propose aux membres de l'autoriser à :

- Déposer tous dossiers de demande de subvention concernant :
 - o L'amélioration de la connaissance des milieux et accompagnement des acteurs notamment les missions de conseil, sensibilisation, étude et suivis et toutes opérations se rapportant à la restauration de la continuité écologique ou des milieux aquatiques ou humides du XIIème programme.
 - o La restauration et la préservation des milieux aquatiques, humides et marins concernant les actions inscrites dans le PPGC Vézère amont, Corrèze
- A signer tous documents afférents à ces actions.

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

- **Natura 2000 Délibération 1 candidature structure porteuse pour 3 ans**

Pour rappel :

- Les communes concernées (Allasac, Cublac, Estivaux, Larche, Mansac, Orgnac/Vézère, St Pantaléon de Larche, Saint-Viance, Saint-Ybard, Ussac, Uzerche, Varetz, Vigeois, Voutezac).

Le rôle de structure porteuse est d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du DOCOB : suivi du travail du maître d'œuvre, organisation des réunions du comité de pilotage (invitation, compte-rendu, visites de terrains, réunions publiques...). »

Rappel « L'article L.414.2 III du Code de l'Environnement précise que:

"Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurés par l'autorité administrative."

Le SIAV doit délibérer pour décider s'il est candidat comme structure porteuse, puis cette demande de candidature sera adressée à la Région Nouvelle Aquitaine, qui lancera une consultation pour candidature auprès des collectivités concernées. A l'issue de cette consultation, si le SIAV est retenu, il sera procédé à la désignation du SIAV comme structure porteuse.

Sont proposées aux membres les deux délibérations suivantes :

2025 01 Délibération NATURA candidature

« Le SIAV est structure porteuse du site Natura 2000 - Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne – depuis 2009. Le SIAV, souhaite être candidat pour être à nouveau structure porteuse du site Natura 2000, Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne et reconduire une animation en tant que maître d'ouvrage sur ce site pour une période de 3 ans. »

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

2025 02 Délibération NATURA désignation préalable du SIAV comme structure porteuse

« Suite à l'appel à candidature adressé aux collectivités membres du comité de pilotage de N2000, pour être « structure porteuse ».

Suite à la délibération du SIAV autorisant celui-ci à être candidat.

Le président propose de délibérer préalablement pour concrétiser cette candidature par la désignation du SIAV comme structure porteuse.

Il demande aux membres du comité syndical l'autorisation de signer, tous les documents s'y rapportant »

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

Commentaires :

Mr Poncharal pose la question à Mme Perrier s'il sera possible de préciser les subventions obtenables en regard des actions du PPGC et un bilan périodique communiqué aux représentants du SIAV.

Mme Perrier répond : affirmativement et précise que cela peut en effet être utile de valider et communiquer périodiquement sur ces actions et leurs différents financements. ». Le SIAV devra délibérer sur la validation du PPGC .

M. Freygefond conclut cette réunion par le rappel des actions menées ces 5 dernières années par le SIAV à savoir l'achat du tracteur forestier « Gaby », le PPGC, la maison de l'eau qui fait l'objet de recherche de financements, plusieurs chantiers réalisés et à venir.

Il remercie le soutien des élus pour leur implication dans les différents groupes de travail dont la modification des statuts. Le SIAV a été actif et répond aux demandes.

Il remercie l'assemblée pour sa participation.

Le prochain comité syndical annoncé à ALLASSAC à 20 h 30, le mardi 11 mars 2025 a été reporté le LUNDI 17 mars 2025 à 20 h.

Fin de la réunion : 22h05.